

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ET DE L'ENERGIE

Direction générale de l'Aviation civile

Beauvais, le 16 février 2016

Direction de la sécurité de l'Aviation civile Direction de la sécurité de l'Aviation civile Nord Délégation de l'Aviation civile de Picardie

DDT de l'Oise

Nos réf.: 207/DRP/SLA

Vos réf.: Courriers du 01/02 /2016 Affaire suivie par: Stéphane Lanfranchi stephane.lanfranchi@aviation-civile.gouv.fr Tél.: 03 44 11 49 04 - Fax: 03 44 11 49 08

Objet : Révisions des POS des communes Neuville Bosc, Hodenc l'Evêque, La Chapelle sous Greberoy, Ferrières, La Houssoye, Crèvecoeur le Grand, Lachapelle Saint Pierre, Bonnières, Boubiers et Hanvoile.

En réponse à vos demandes citées en référence, j'ai l'honneur de vous adresser les servitudes <u>aéronautiques civiles</u> associées au territoire des communes listées dans le tableau ci-joint.

De plus, je rappelle aux conseils municipaux l'existence de l'arrêté du 25 Juillet 1990 relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation.

En particulier, en dehors de l'agglomération, toute installation de plus de 50 mètres de hauteur est soumise à l'accord du ministre chargé de l'Aviation civile et à l'accord du ministre chargé des Armées, et peut-être susceptible de se voir prescrire un balisage diurne et lumineux conforme à la réglementation en vigueur.

Enfin, il n'est pas nécessaire que les services de la délégation de l'Aviation civile de Picardie soient représentés aux réunions relatives au sujet cité en objet.

Par délégation du Ministre chargé des Transports, L'Inspecteur de Surveillance Développement Durable

Lucas MUSSO





Liberté - Égalité - Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,

ET DE L'ENERGIE

Communes	DEP	PSA	PSR	PEB
HANVOILE	09		AND THE PROPERTY OF THE PROPER	i.c
BOUBIERS	09			ii c
BONNIÈRES	09	li	ļu	du 26/06/2012
LACHAPELLE ST PIERRE	09			liu
CRÈVECOEUR LE GRAND	09		- L	
LA HOUSSOYE	09			
FERRIÈRES	09	I I		L
A CHAPELLE SOUS GERBERO	09			į.
HODENC L'EVÉQUE	09		III	li L
NEUVILLE BOSC	09			II